



## Étalement de paiement 2012-2013\*

### Procédure

Un acompte minimum de 200€ doit être versé que le minerval soit de 374€, 485€ ou de 835€.

Si votre proposition est acceptée, un contrat vous est envoyé qui vous engage juridiquement.

La décision de ne plus suivre les cours ne vous décharge pas de votre obligation de paiement sauf si votre désinscription est officielle (date limite 1<sup>er</sup> décembre 2012).

Tout paiement est imputé en priorité aux dettes les plus anciennes vis-à-vis de l'institution

Je soussigné(e)

NOM .....

Prénom : .....

N° Rôle .....

N° GSM .....

Inscrit(e) actuellement en ..... Bac .....

Ayant versé un acompte de ..... euros à la date du .....

Ayant payé la carte culture et ou la carte sports en date du .....

Propose de verser la somme de ..... dont je suis encore redevable suivant la procédure d'étalement suivante :

Septembre : ..... 15 30 du mois

Octobre : ..... 15 31 du mois

Novembre : ..... 15 30 du mois

Décembre : ..... 15 31 du mois

Janvier : ..... 15 30 du mois

Février : ..... 15 29 du mois

Mars : ..... 15 31 du mois

Fait à Bruxelles, le .....

Signature

\* À renvoyer à Mme Moens – Bd du Jardin botanique, 43 – 1000 Bruxelles

Facultés universitaires Saint-Louis

• Bd du Jardin Botanique, 43 • B-1000 Bruxelles • Tel. : 02 211 78 11 • Fax : 02 211 79 97 •